



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Paris, le 22 février 2019

Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357, PARIS SP 07

Objet : demande de rencontre

Monsieur le Ministre,

Nous avons appris, par voie de presse, votre volonté de mettre en place des expérimentations pour développer le sport à l'école les après-midi. Vous y affirmez, avec Madame la Ministre des sports, la place centrale du sport à l'École tout en précisant que ce qui est prioritaire ce sont « les savoirs fondamentaux ». De fait, le « sport » serait exclu des savoirs fondamentaux dispensés à l'école. Compte tenu des enjeux sociétaux et de la place du sport dans la société, cette partition est incompréhensible et à rebours des engagements pris en perspective des JOP 2024.

Nous avons eu la surprise de revoir un dispositif « cours le matin, sport l'après-midi » ayant été mis en place par le gouvernement lors de la présidence de M. Sarkozy qui, déjà, stigmatisait la discipline en laissant à penser qu'en EPS, l'élève n'étudiait pas mais vivait un moment de partage, de bien être... un supplément d'âme dans le monde scolaire.

Le SNEP-FSU est extrêmement déçu de cette annonce car, pour nous, notre École a besoin d'une autre Éducation Physique et Sportive, revalorisée. Dans un contexte de soutien et de préparation de toute notre nation à l'accueil des jeux olympiques et paralympiques 2024, l'École, et en son sein l'EPS, ont un rôle primordial à jouer. Il est indéniablement lié à l'accès de tous les enfants de France à la culture sportive. Le seul moyen d'y parvenir, c'est de leur permettre d'étudier les activités physiques et sportives et qu'ils puissent en tirer et en mesurer les bénéfices.

Réaffirmer la place centrale de l'EPS pour ce qui est du sport à l'École est incontournable. Cela passe par des mesures concrètes et sans ambiguïté.

Premièrement, l'EPS doit être rétablie, de façon pratique et spécifique, dans le diplôme national de brevet. Cela fait trois ans que le travail des enseignants d'EPS et leurs élèves est méprisé par une « simple » contribution aux éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture via le livret scolaire unique numérique.

Après la suppression des enseignements d'exploration et des enseignements de complément, une spécialité doit être créée en EPS en lycée.

Les programmes en collège, lycée et lycée professionnel doivent être remis à plat. Nous demeurons disponibles pour tout travail à ce niveau.

Les horaires de l'EPS doivent être étendus (4h au collège, 3h en lycée et LP). Ainsi, nous pourrions parler de l'approfondissement des études, nécessaire à l'ancrage de la culture sportive dans notre pays.

Les établissements scolaires, ainsi que des structures associatives, souffrent d'un manque criant d'équipements sportifs nouveaux. Un réel engagement de notre pays sur cette question est nécessaire.

Dans tous les cas, nous nous tenons prêts et disponibles, Monsieur le Ministre, pour tous les chantiers nécessaires à l'amélioration du service public d'Education.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de notre considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hubert', with a stylized flourish extending to the right.

Benoît HUBERT
Secrétaire Général